

**Compte-rendu de réunion du conseil municipal**  
**Séance du 17 février 2012 - 17 h 00**

*Sous réserve de son approbation*

L'an deux mille douze, le dix sept février, à dix sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 10-02-2012.

Présents : Mme Monique Oddou. MM. Sébastien Catelan, Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueytte (absent jusqu'au point n° 4 procuration à M. Jean-Jacques Ferrero), Raymond Lecler, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absents excusés : Mme Chantal Boget (procuration à Mme Josy Olivier). M. Frédéric Pinet (procuration à Mme Monique Oddou).

Secrétaire de séance : M. Raymond Lecler.

**1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu**

➤ **M. Raymond Lecler** est nommé **secrétaire de séance**.

➤ **Le compte-rendu du 13 janvier est approuvé.**

**2 – Maison de Pigerolles, proposition d'achat de MM Gagnaire et Sanchez, délibération n° 1 texte intégral**

**Rapporteur : Josy Olivier**

Madame le Maire rappelle que la maison de Pigerolles, située au quartier dit des Coings, ancien centre de formation apicole (ancien CRET) appartient à la commune. Ce bâtiment atypique d'une grande surface (plus de 700 m<sup>2</sup> habitables sur deux niveaux) mais conçu pour un usage collectif appartient au domaine privé de la commune (aucun service public n'y a été enregistré). La décision de vendre cet ensemble immobilier (terres et bâtiments) a été plusieurs fois discutée au sein du conseil municipal depuis 2005. En 2005, la surface totale de l'ensemble représentait plus de 14 000 m<sup>2</sup>. Malgré plusieurs annonces, les quelques acquéreurs intéressés, notamment par l'intermédiaire de la SAFER, se sont désistés. Non occupé depuis des années, le bâtiment se dévalue et le coût de fonctionnement s'élève actuellement à plus de 3 000 € par an (frais d'électricité notamment). L'avis des domaines avait été sollicité en 2006, avant les décisions municipales de détacher et vendre un terrain de 1 965 m<sup>2</sup> à Monsieur Fabre, de créer un chemin de desserte dans le haut de la parcelle, de garder pour l'usage communal le garage hangar à l'entrée de la propriété, de détacher et de vendre quatre parcelles. Les domaines avaient estimé la structure d'accueil en collectivité à 340 000 € l'ensemble. Sans terrain autour la valeur du bâtiment est moindre. A la demande de la mairie, le géomètre a mesuré les terrains destinés à être vendus et ce que gardera la mairie.

**Terrains actuels appartenant à ce jour à la mairie (17-02-2012)**

F 912	9 824 m <sup>2</sup>	Terrain principal sur lequel est implantée la maison de Pigerolles
F 915	43 m <sup>2</sup>	Petite parcelle créée lors de la création d'un chemin de desserte sur le bas du terrain
F 903	101 m <sup>2</sup>	Chemin de desserte créé dans le bas de la parcelle principale avant la décision de vendre à M. Fabre
F 904	234 m <sup>2</sup>	Chemin de desserte créé dans le bas de la parcelle principale avant la décision de vendre à M. Fabre
F 491	16 m <sup>2</sup>	Ancien cabanon dans le haut de la parcelle vers la départementale D 994
F 492	684 m <sup>2</sup>	Ancien cabanon dans le haut de la parcelle vers la départementale D 994
F 493	14 m <sup>2</sup>	Cabanon situé dans le haut de la parcelle vers la départementale D 994
	10 916 m <sup>2</sup>	Total surface théorique

**Division proposée par le géomètre : redécoupage des parcelles 912, 903, 904, 915, 491, 492 et 493.**

A	1 157 m <sup>2</sup>	Terrain le long de la départementale
B	790 m <sup>2</sup>	Chemin d'accès aux terrains constructibles et au hangar communal
C	538 m <sup>2</sup>	Terrain sur lequel est implanté le hangar restant communal
<b>D</b>	<b>3 257 m<sup>2</sup></b>	<b>Terrain sur lequel est implantée la maison de Pigerolles</b>
1	1 233 m <sup>2</sup>	Terrain n° 1 (avec cabanon)
2	1 238 m <sup>2</sup>	Terrain n° 2
3	1 391 m <sup>2</sup>	Terrain n° 3
4	1 231 m <sup>2</sup>	Terrain n° 4
	10 835 m <sup>2</sup>	Total surface théorique

- ✓ **Le conseil décide par huit voix pour, de vendre la maison de Pigerolles soit la partie détachée D de 3 257 m<sup>2</sup> sur laquelle est implantée la maison de Pigerolles à MM Gagnaire et Sanchez pour la somme de 150 000 €, autorise le maire à signer la promesse de vente avec la SAFER et dit que les frais de bornages et d'acquisition seront à charge des acheteurs.**

*Raymond Lecler demande de préciser que les travaux de réfection des portes et fenêtres d'un devis de 54 927,74 € seront à la charge des acheteurs.*

*Josy Olivier répond que les portes et fenêtres devaient être remplacées si Pigerolles n'était pas vendu pour éviter plus de détériorations du bâtiment.*

### 3 – Personnel

- proposition de convention avec la communauté de communes des Baronnies pour la déchetterie délibération n° 2 (texte intégral)

**Rapporteur : Josy Olivier**

Madame le Maire présente un projet de convention avec la communauté de communes interdépartementale des Baronnies. La commune mettrait à disposition de celle-ci un employé communal pendant la formation du 5 au 10 mars 2012 de l'agent intercommunal, gardien de la déchetterie de Rosans. Monsieur Thomas Gay, agent contractuel de la mairie, pourrait exercer ces fonctions pendant les 6 matinées de 9 à 12 heures.

- ✓ **Le conseil approuve le projet de convention avec la CCIB et autorise le maire à la signer**

- emploi aidé technique

**Rapporteur : Pierre Michel**

Il est proposé au conseil de signer un nouveau contrat aidé pour les services techniques.

*Raymond Lecler demande si une telle embauche est nécessaire ? Il note un manque de visibilité sur les emplois et il lui paraît souhaitable de les lister et de faire connaître la réalité de leur travail, les heures rémunérées pour chacun d'entre eux. Il note que beaucoup de travaux qui étaient effectués par les employés municipaux ces dernières années sont maintenant effectués par des entreprises privées ce qui donne le sentiment qu'ils ont moins de travail à faire donc l'augmentation du personnel n'est pas nécessaire, d'autant que la population n'a pas augmentée. Il conclut qu'il est convaincu que la mairie de Rosans possède un personnel de qualité mais dont les horaires sont disparates ce qui donne le sentiment à la population d'un surplus de personnel d'où nécessité d'une information appropriée.*

*Josy Olivier répond qu'en 2011-2012, les absences d'un employé ont obligé d'employer un agent de remplacement. Un tableau des agents et de leurs heures sera diffusé.*

- ✓ **Le conseil décide d'informer, en annexe, nos concitoyens sur les demandes formulées et vote à l'unanimité cet emploi aidé.**

### 4 – Déneigement, réactualisation du plan

**Rapporteur : Pierre Michel**

Le plan de déneigement date de 2003. En février 2002, la commune avait accepté le principe de déneiger les chemins privés sur demande écrite du propriétaire et contre une décharge concernant les dégâts éventuels occasionnés. En novembre 2006, un circuit retraçant les priorités de déneigement avait été proposé. Il est réactualisé de la façon suivante. Les chemins privés doivent être accessibles et les branches taillées pour le passage des engins, les propriétaires doivent en faire toutes les années la demande et les frais seront à leur charge. Doivent être déneigés en priorité : le médecin (habitation et cabinet), les pompiers, la gendarmerie, les infirmières (Mesdames Boget, Lafon et Tortora), les accès au village, les Buissons, le Lastic, le Suquet, le grand pré, les hameaux.

### 5 – Jardin du camping municipal, demande de Mme Viruega

**Rapporteur : Josy Olivier**

Madame le Maire **présente la demande** de Madame Viruega qui souhaite organiser des animations sur le petit jardin face au camping municipal.

- ✓ **Par mesure de sécurité, le conseil donne son accord au jardin public.**

## 6 – Projet régional de santé, réponse de l'ARS

### Rapporteur : *Josy Olivier*

Madame le Maire donne lecture de la lettre de l'ARS reçue en réponse à la lettre de MM Rasclard et Tenoux du 10 janvier 2012. L'agence régionale de santé reconnaît l'importance de la problématique de la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes. Elle préconise en préalable au schéma régional médico social de saisir la caisse nationale solidarité autonomie sur l'intérêt d'un projet expérimental sur Rosans. L'agence se dit prête à soutenir ce projet.

## 7 – Stations d'épuration, choix du géomètre sur avis de la commission d'appel d'offre

### Rapporteurs : *Josy Olivier, Pierre Michel*

Deux cabinets de géomètres ont déposé une offre pour les levés topographiques des Buissons, de Plan-la-Croix et de Baudon. La commission d'appel d'offre a choisi PF consultants

✓ **Le conseil accepte le devis du géomètre pour 3 865 € HT.**

## 8 – Questions diverses

- Demande de la mairie de Montelus pour un livre sur le maquis et les bataillons Morvan. Le conseil prend bonne note, *et pour éviter diverses opérations, le maire l'achète pour la bibliothèque.*
- Raymond Lecler attire l'attention des élus sur la nécessité de s'occuper dès à présent du devenir du plan d'eau et de la bonne marche de l'office de tourisme où un recrutement est prévu le 15 mars.  
*Josy Olivier répond que le résultat de l'étude est attendu et que le recrutement à l'office de tourisme n'est pas décidé par la mairie*
- Réunion à Gap le vendredi 24 février à 19 h pour un bilan du Téléthon 2011 en présence du Président de l'AFM. Raymond Lecler représentera la commune.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 20 h.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 <sup>ère</sup> adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 <sup>ème</sup> adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 <sup>ème</sup> adjoint	Absent excusé procuration à Jean-Jacques Ferrero	
BOGET Chantal	Absente excusée procuration à Josy Olivier	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	Secrétaire de séance	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	Absent excusé procuration à Monique Oddou	
REYNAUD Robert	X	